**Question écrite n° 03831 de M. Éric Bocquet (Nord - CRCE)**

**publiée dans le JO Sénat du 15/03/2018 - page 1158**

M. Éric Bocquet interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement des sciences économiques et sociales dans le cadre de la réforme du baccalauréat. Le 14 février 2018, il a présenté la réforme liée à la nouvelle formule du baccalauréat qui sera effective à compter de 2021. Il est ainsi mis fin aux trois filières du bac général (Littéraire, Économique et Sociale, Scientifique), instaurées en 1995. Les élèves suivront un tronc commun et choisiront trois spécialités en classe de première, ramenées à deux en classe de terminale. Dans ce cadre, il peut être regretté que les sciences économiques et sociales ne deviennent qu'une spécialité, alors même que celles-ci représentaient la « colonne vertébrale » du feu bac ES. Plus que jamais au regard du monde dans lequel nous vivons, les sciences économiques et sociales, qui associent plusieurs sciences sociales au premier rang desquelles l'économie, la sociologie et les sciences politiques, est une discipline qui permet à la fois de former intellectuellement les générations futures et de leur faire appréhender les enjeux de société. Il est ainsi particulièrement dommageable que ces sciences soient sorties du socle de culture commune pour ne devenir qu'une discipline de spécialité alors même qu'il existe un accord assez large pour dire que la culture économique et sociale devrait être enseignée à tous les lycéens. D'ailleurs, nombreux sont les observateurs qui déplorent régulièrement le manque de « culture économique » de nos concitoyens, notamment les plus jeunes d'entre eux. Il y ainsi de réelles et légitimes inquiétudes quant à la formation des élèves en sciences économiques et sociales quand, chaque jour, l'actualité nous rappelle la nécessité pour chacun de disposer des outils d'analyse proposés par ces disciplines. En cela, il lui est demandé s'il envisage, dans le cadre de la concertation technique et avant la rentrée scolaire, d'intégrer les sciences économiques et sociales au tronc commun.